

LES RYTHMES SCOLAIRES : ACTUALITÉ

Actualité du 19 décembre 2012

Le ministre dans Libé

Projet de décret (La Gazette)

Le Sénat : questions orales

Echec de la décentralisation des PEL

Les syndicats enseignants dans la rue à Paris

Amertume de l'ANDEV

LE MINISTRE DANS LIBÉ

- ✘ **Rythmes scolaires: le fonds d'aide pourrait dépasser 250 millions, selon Peillon**
- ✘ **18 décembre 2012 à 08:41**
- ✘ Le fonds spécifique pour aider les communes qui mettront en œuvre la réforme des rythmes scolaires dès 2013 pourrait être supérieur aux 250 millions d'euros annoncés par François Hollande.
- ✘ Le chef de l'Etat avait annoncé le 20 novembre que le passage à la semaine de 4,5 jours dans le primaire "s'étalera(it) sur deux ans", en 2013 et 2014, répondant à l'inquiétude des maires qui réclament du temps face au coût occasionné par les activités périscolaires, le ramassage scolaire, la cantine... Il avait indiqué qu'un "fonds spécifique de 250 millions d'euros" serait attribué, selon certains critères, aux collectivités rurales ou les plus en difficulté qui souhaiteraient appliquer la réforme dès septembre 2013.
- ✘ "Des arbitrages seront rendus cette semaine" à propos de ce fonds, "il s'agira de plusieurs centaines de millions d'euros, ce qui n'est pas rien dans la situation budgétaire que nous connaissons", souligne M. Peillon. Interrogé sur le fait de savoir si "cela peut être plus de 250 millions d'euros", il répond: "On verra. Cela peut être plus".
- ✘ Par ailleurs, les écoliers auront des journées allégées, "en tentant de se rapprocher des cinq heures (de classe) par jour", contre six heures et parfois davantage aujourd'hui, rappelle le ministre. "Le minimum, c'est trois quarts d'heure (de classe) en moins par jour", réaffirme-t-il.
- ✘ "Avec des projets territoriaux éducatifs, les gens discuteront localement", pour rallonger la pause déjeuner, ou sortir à 15H00 ou 15H30 pour aller visiter un musée ou pratiquer un sport, explique M. Peillon. "Certains syndicats demandent que la règle soit la même partout, que tout le monde sorte à 15H45. Je pense au contraire qu'on peut organiser les choses intelligemment (...) et laisser davantage de souplesse" aux équipes, poursuit le ministre.

PROJET DE DÉCRET

- La Gazette – le 14/12/2012 : **Le contenu du décret**

Le projet de décret présenté aux syndicats enseignants le 5 décembre comprenait les points suivants :

- 9 demi-journées correspondant à 24 heures hebdomadaires d'enseignement décomposées en 4 journées de 5 h 30 de cours maximum par jour et 3 h 30 par demi-journée; (le mercredi ou samedi matin)
- une pause méridienne qui ne pourrait pas être inférieure à 1 h 30 ;
- la mise en place de projets éducatifs territoriaux sous la responsabilité des collectivités, ou à défaut du conseil d'école arrêtant, sous réserve de l'accord des DASEN, les horaires des écoles et l'utilisation de 3 heures éducatives
- **APC** - La transformation de l'appellation « aide personnalisée » en « activité pédagogique complémentaire », 1h 30 par semaine étant assurée par les enseignants dans le cadre des 60 h consacrée jusqu'à maintenant à l'aide personnalisée, et 1 h 30 étant assurée par des personnels relevant des communes ou des collectivités territoriales.

LE SÉNAT : QUESTIONS ORALES

- *Toutes les communes devraient bénéficier du fonds mis en place par l'Etat pour mettre en place la réforme des rythmes scolaires. Lors des questions au gouvernement au Sénat, le 18 décembre, Vincent Peillon a répondu à une question du sénateur centriste Jean-Paul Amoudry.*
- **Ce dernier a souligné les frais générés par le passage aux 5 jours.** "L'obligation d'accueil de tous les enfants scolarisés en primaire jusqu'à seize heures trente, voire dix-sept heures, alors que le nombre quotidien d'heures de cours sera limité à cinq, requerra une organisation spéciale des activités périscolaires, à la charge des collectivités territoriales. Ensuite, la mise en place d'une semaine de quatre jours et demi à l'école primaire aura des incidences non négligeables sur le coût des transports scolaires. .. Même si, encore une fois, les élus des collectivités adhèrent très majoritairement au principe d'une meilleure organisation des temps éducatifs de l'enfant, ils demeurent préoccupés par les incidences financières de la réforme sur les budgets locaux, d'autant que la nature des activités organisées hors temps scolaires, les statuts des intervenants, ou encore les normes d'encadrement ne sont, à ce jour, pas définis."
- Le ministre a répondu que "le Premier ministre... fera connaître ses arbitrages dans les quarante-huit heures à venir. Ils se feront dans le souci d'attribuer à chaque commune ce que l'on pourrait appeler une « part universelle », tout en accordant une attention scrupuleuse aux communes, urbaines comme rurales, qui éprouvent des difficultés particulières et qui ont donc besoin d'un supplément d'aide pour articuler les temps scolaire et éducatif de manière satisfaisante.

Le café pédagogique : La France a-t-elle loupé l'occasion de développer ses politiques éducatives locales ?

- *La réforme des rythmes scolaires devait être un point d'appui de la refondation. Elle est devenue un cauchemar onéreux dont l'efficacité est interrogée. Sur le terrain politique, la défaite d'une nouvelle décentralisation est-elle établie ?*
- **Qu'elle était belle sous Sarkozy !** La réforme des rythmes, la mise en place de projets éducatifs locaux (PEL) ambitieux réunissaient la France de gauche qui se retrouvait dans des structures comme l'Appel de Bobigny. Huit mois après la victoire de la gauche, celle-ci se déchire sur la réforme. Elle ne sera pas inscrite dans la loi d'orientation. Pire encore, nombre de villes qui ont porté le mouvement de l'Appel de Bobigny, renâclent à passer à la semaine de 5 jours et ne le feront que contraintes et forcées.
- Ce fiasco mérite explications si l'on veut envisager ses suites.
- **La place qu'a prise la réforme des rythmes a d'emblée été exagérée.** Alors que la refondation de l'Ecole devrait être concentrée sur les changements de pédagogie et de contenus d'enseignement, un processus long mais compréhensible et mobilisateur pour les enseignants, la refondation s'est décentrée vers la question des rythmes. Comme le faisait remarquer Bruno Suchaut, dans L'Expresso du 14 novembre, "on en arrive à se détourner de l'objectif essentiel" et à considérer les rythmes en eux-mêmes.
- Au final, arrivera-t-on vraiment à justifier l'efficacité pédagogique des nouveaux rythmes ? Qui peut croire que diminuer de 30 minutes les heures de cours va régler la question de l'échec scolaire massif dès le primaire ?

Se focaliser sur les rythmes ?

- **Le changement de cap gouvernemental en réponse à la crise a rendu plus difficile toute solution au problème des rythmes.**
- Si le gouvernement veut obliger les communes à développer du périscolaire, il est légitime qu'il les aide puisqu'il contrôle étroitement leurs recettes.
- Mais comment faire face à cette dépense supplémentaire qui pourrait atteindre 600 millions selon l'AMF ? Comment justifier un tel soutien aux collectivités locales alors que les enseignants, touchés eux aussi financièrement par les nouveaux rythmes, ont des salaires nets en recul depuis plusieurs années ? Dans un autre contexte budgétaire la réforme aurait été aisée. Elle ne fait plus qu'entretenir la compétition entre acteurs.

La décentralisation victime ?

- **Mais la grande victime de la querelle des rythmes c'est la décentralisation.**
- On sait bien que ce n'est sans doute pas par hasard si la totalité des pays développés ont décentralisé leur système éducatif. Certes ceux qui sont allés le plus loin en ce sens, comme la Suède, reviennent en arrière. Mais tous ont trouvé un équilibre entre l'étatique (les programmes , les examens souvent) et le local (la gestion des moyens le plus souvent). Pas la France. En France l'enchevêtrement des compétences fait que l'Etat garde la main sur tout.
- Dans la situation actuelle, l'Etat est l'arbitre du devenir des projets éducatifs locaux. Pire la question des politiques éducatives locales au lieu de susciter des rapprochements entre acteurs les a dressés les uns contre les autres. Ce qu'a mis en évidence la question des rythmes scolaires, c'est que les acteurs de l'Ecole ne sont pas prêts à une véritable décentralisation.

Source : François Jarraud – Le café pédagogique

Les syndicats enseignants

Ce 19/12/12 une large intersyndicale parisienne a choisi pour manifester. Ce clin d'oeil à la réforme des rythmes scolaires signe les revendications des enseignants du premier degré parisien. (..). "On ne veut pas passer à coté d'une réelle transformation de l'école". Jérôme Lambert , secrétaire général du Snuipp parisien, se défend d'être opposé à la refondation de l'Ecole. Avec la Cgt, FO, Sud, la Cnt, et aussi le Se-Unsa parisien, l'intersyndicale ratisse .

- **Contre la loi Peillon**

"La vraie priorité ce sont les méthodes pédagogiques, les contenus d'enseignement. La loi ne permet pas de réelle transformation de l'école". Pour l'intersyndicale, "le projet ministériel dégrade les conditions de travail et d'emploi des enseignants. Ils devraient enseigner une demi journée supplémentaire sans qu'aucun allègement ne soit prévu, ni une revalorisation salariale conséquente". L'intersyndicale se mobilise sur les salaires, le temps de travail et refuse l'idée que cela heurte l'intérêt des élèves. "Mettre en avant les rythmes dans le débat public évite d'évoquer les salaires, les effectifs dans les classes", écrit le tract intersyndical. Pour J Lambert, "baisser le temps scolaire des élèves de 30 minutes n'apporte rien aux élèves". Le ministre "instrumentalise les rythmes".

Les syndicats - suite

- **Une relation ambiguë avec le PEL**

C'est que la réforme ministérielle impacte aussi la vie quotidienne des enseignants parisiens par ses retombées sur les conditions de travail. Appliquer les 4 jours et demi coûterait cher à la Ville obligée d'accueillir tous les enfants 4 jours par semaine. D'où la nécessité de redéployer les moyens qui est très mal vécue. "Les professeurs de la ville de Paris sont une richesse pour nous", affirme J Lambert. A Paris la Ville fournit des enseignants qui encadrent les activités artistiques et l'EPS. "On veut le maintien de ces enseignants sur le temps scolaire". Source : Le Café Pédagogique



AMERTUME DE L'ANDEV

Anne-Sophie BENOIT – Présidente de l'ANDEV

La loi d'orientation est un texte scolaro-centré. Les projets éducatifs locaux (PEL) ont été marginalisés. L'Andev, signataire de l'Appel de Bobigny, ne se retrouve pas dans ce texte qui manque de portée globale, de reconnaissance des acteurs éducatifs.

- On est loin d'une refondation.

L'échec de ce texte était prévisible car il ne touche pas aux fondations de l'Ecole. On est retombé dans l'ornière du débat sur les inégalités territoriales, du temps de travail enseignant, du coût pour les collectivités territoriales.

- On a juste réussi à fâcher les enseignants.
- J'espère que le Parlement fera évoluer la loi en associant davantage les collectivités locales à la politique éducative. Il faut qu'il s'interroge sur ce que notre société veut comme Ecole. Quelle place on accorde à la réussite des enfants ? Une société qui ne prend pas le temps de répondre à ces questions est mal partie.

L'opinion publique vous semble-t-elle prête à des évolutions sur la décentralisation ?

Non. Il y a bien un problème de compréhension. On parle beaucoup de partage des compétences mais il faudrait déjà aller au bout des compétences accordées.

L'Acte II n'est toujours pas finalisé par exemple pour la carte scolaire des collèges. Les conseils généraux construisent des collèges mais ils ne répartissent pas les effectifs. Tout ce que l'Acte III va faire c'est ajouter une nouvelle tranche au millefeuilles avec les métropoles européennes. On alourdit au lieu d'aller au bout.

La loi ignore aussi le statut des établissements. On aurait pu s'inspirer de celui de l'enseignement agricole pour les établissements de l'éducation nationale. On a occulté la question des EPEP (hypothétiques établissements du primaire). On n'a pas posé la question de l'intercommunalité et de sa place dans la gestion des collèges par exemple.

La crise de la gouvernance territoriale semble pourtant atteindre ses limites. Celle du système éducatif aussi avec ses 150 000 sorties sans qualification.